

BUREAU

du lundi 14 octobre 2019

BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Présents : Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Claude LAURENT, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Sylviane CHENE, Jean-Yves FLOCHON, Guillaume FAUVET, Aimé NICOLIER, Christian CHANEL, Claudie SAINT-ANDRE, Walter MARTIN, Eric THOMAS, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Yves CRISTIN, Bruno RAFFIN, Isabelle MAISTRE, Alain BINARD, Alain MATHIEU

Excusés : Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Thierry MOIROUX

Secrétaire de Séance : Isabelle MAISTRE

Par convocation en date du 7 octobre 2019, l'ordre du jour est le suivant :

DÉCISIONS DE GESTION :

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

1 - Entretien des voiries d'intérêt communautaire Avenant n°1 au lot 3 relatif à l'entretien des espaces verts situés en zones d'activités

DÉCISIONS D'ORIENTATION :

Projet de territoire : déclinaison opérationnelle du Schéma d'accueil des entreprises :

- Bonnes pratiques d'aménagement des ZAE
- Priorisation des ZAE à aménager
- Stratégie foncière et traitement des friches
- Instauration de procédures d'aménagement pour les futures ZAE

Plan d'Equipeement Territorial

Résultat de la consultation pour les ombrières à Ainterexpo

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation

2 - Fixation du lieu du Bureau communautaire du 28 octobre 2019

<u>Finances, Administration Générale, Services aux Communes, Mutualisation</u>

Délibération DB-2019-153 - Entretien des voiries d'intérêt communautaire - avenant n°1 au lot n° 3 relatif à l'entretien des espaces verts situés en zones d'activités

Le marché d'entretien des voiries d'intérêt communautaire comprenant 4 lots a été notifié le 14 mars 2018. L'exécution des lots se poursuit. Les accords-cadres peuvent être renouvelés tacitement jusqu'à leur terme soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Le lot n° 3 a été conclu avec le groupement d'entreprises TERIDEAL-TARVEL/ AINTER'SERVICES avec les montants minimum et maximum suivants :

Montant minimum	Montant maximum
35 000 € HT	50 000 € HT

Le présent avenant relatif au lot n° 3 a pour objet l'augmentation du montant du marché en raison de prestations d'entretiens exceptionnelles à réaliser, liées notamment à la sécurité et la salubrité. Ces services supplémentaires impactent le seuil maximum du marché nécessaire à l'exécution des prestations courantes du second semestre 2019.

Les interventions ponctuelles concernent :

- la zone d'activité des Bruyères, pour un montant de 3 190.14€ HT ;
- la zone d'activité de la Chambière, pour un montant de 8 170.82 HT.

Le montant de ces interventions ponctuelles à réaliser conduit à devoir augmenter le seuil maximum du marché de 50 000 € à 55 000 € HT.

Le montant de l'avenant représente une augmentation de 10 % par rapport au montant maximum initial du marché.

La Commission d'appel d'offres réunie en date du 24 septembre 2019 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant supérieur à 5%.

Par conséquent, il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté, de bien vouloir :

APPROUVER l'avenant n°1 au marché d'entretien des voiries d'intérêt communautaire, lot n° 3 - entretien des espaces verts situés dans les zones d'activités ;

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit avenant et tous documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant n°1 au marché d'entretien des voiries d'intérêt communautaire, lot n° 3 - entretien des espaces verts situés dans les zones d'activités ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit avenant et tous documents afférents.

Délibération DB-2019-154 - Fixation du lieu du Bureau communautaire du 28 octobre 2019

Vu les dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2017 ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le lieu de la réunion du Bureau du lundi 28 octobre 2019 ;

Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

DE FIXER le lieu du Bureau du lundi 28 octobre 2019 à la Salle des Conférences de la Chambre des Métiers - 102 Boulevard Edouard Herriot - 01440 VIRIAT.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

FIXE le lieu du Bureau du lundi 28 octobre 2019 à la Salle des Conférences de la Chambre des Métiers - 102 Boulevard Edouard Herriot - 01440 VIRIAT.

**La séance est levée à 17 h 30.
Prochaine réunion du Bureau :
Lundi 28 octobre 2019 à 15 h 30**

Fait à Bourg-en-Bresse, le 21 octobre 2019